

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1805

11 juillet 2014

SOMMAIRE

7 Seas Orthodontics S.A.	86614	Mars Propco 27 S.à r.l.	86639
A @ A Consult Luxembourg S.à r.l.	86637	Mars Propco 28 S.à r.l.	86638
A.E.M.C. S.à r.l.	86638	Monaco Tours S.A.	86606
Aerium EBBC A S.à r.l.	86634	SGA Growth Investments S.à r.l.	86624
Aerium EBBC S.à r.l.	86635	Soficob S.A., S.P.F.	86640
Alger Sicav	86637	THERMO Db Services S.à r.l.	86615
Allard Invest Brésil 2 S.A.	86640	Tinkerbelle S.à r.l.	86624
Antwun S.A.	86625	Tinkerbelle S.à r.l.	86640
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe	86607	Triangle Productions S.A.	86637
Dow International Finance S.à r.l.	86600	Uninvest II	86636
Edmond de Rothschild (Europe)	86607	Upton S.à r.l.	86637
International Tailor-Made Style Sàrl	86640	VIII E Chateau S.à r.l.	86634
Jesada S.A., SPF	86638	Vinson S.A.	86634
Kite Fund Sicav	86639	VIP Consulting S.à r.l.	86606
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	86638	Virgil S.A.	86634
LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance	86639	Walgreen International S.à r.l.	86635
La Nice S.A.	86594	World Helicopters S.à r.l.	86636
LIBF (I) S.à r.l.	86615	Zen Garden Sàrl	86636
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	86615	Zenview Holdings S.à r.l.	86615
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	86624	Zeus Capital SICAV	86635
LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.	86639	Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable	86635
m3p consulting partners (mine plant process performances) S.à r.l.	86636	Zoi-Zoi S.à r.l.	86614

La Nice S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.076.

PROJET DE SCISSION

Le Conseil d'Administration de la société LA NICE S.A. a décidé lors de sa réunion du 04 juillet 2014 de procéder au transfert sans dissolution, d'une partie de son actif à deux sociétés nouvelles à constituer conformément à l'article 308bis-2 et aux articles 285 à 308 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales de 1915. (Ci-après "la Loi").

Information sur la société à scinder partiellement

LA NICE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8 Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-79076 a été constituée sous la dénomination LA NICE S.à r.l. suivant acte notarié par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) en date du 13 novembre 2000, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 429 du 11 juin 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 avril 2014, acte en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C

La société LA NICE S.A. a un capital social de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR. 371.250,00) représenté par QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE (14.850) actions de valeur nominale VINGT-CINQ EUROS (EUR. 25,00) chacune, entièrement libérées.

Conformément à l'article 2 des statuts de la société LA NICE S.A., la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

L'actionnaire unique souhaite scinder partiellement la société existante en apportant une partie de son actif à deux sociétés nouvelles (ci-après les "Sociétés Bénéficiaires").

Information sur les sociétés bénéficiaires

La scission partielle de la société LA NICE S.A. entraînera la constitution de deux sociétés bénéficiaires dénommées COOL S.A. et CRITOM S.A. à constituer sous forme de sociétés anonymes de droit luxembourgeois. Ces sociétés bénéficiaires auront leur siège social au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Selon les projets des statuts de la société COOL S.A., annexés au présent projet de scission, le capital social sera de CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (EUR 184.000,00) représenté par SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE (7.360) actions de valeur nominale VINGT CINQ EUROS (EUR 25,00) entièrement libérées.

Selon les projets des statuts de la société CRITOM S.A., annexés au présent projet de scission, le capital social sera de CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 156.000,00) représenté par SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) actions de valeur nominale VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,00) entièrement libérées.

La décision de scinder partiellement la société LA NICE S.A. et de répartir le patrimoine de cette société entre LA NICE S.A., COOL S.A. et CRITOM S.A. de la manière décrite ci-après a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la société LA NICE S.A. lors de sa réunion du 04 juillet 2014.

Modalités de la scission partielle

L'actionnaire unique de LA NICE S.A. sera convoqué à une assemblée générale extraordinaire dans un délai d'un mois de la publication au Mémorial C du présent projet pour décider sur les points suivants concernant le transfert d'une partie des actifs de LA NICE S.A. aux Sociétés Bénéficiaires et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la Loi. L'opération est considérée comme une scission partielle avec transfert d'actifs au regard de l'article 308 Bis-2 de la Loi.

Scission partielle sans dissolution de la société scindée: il est proposé que la Société Scindée transfère à la date d'effet, telle que définie ci-dessous, une partie de son patrimoine, aux Sociétés Bénéficiaires nouvellement constituées, moyennant l'attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée des actions des Sociétés Bénéficiaires.

La Scission n'entraîne pas la dissolution de la Société Scindée, Celle-ci conservera la même dénomination sociale après la Date d'Effet.

La Scission partielle est fondée sur le bilan de la Société Scindée au 18 avril 2014.

Rapports spéciaux: En vertu de l'article 307 paragraphe (5) de la Loi, le projet de scission ne doit faire l'objet ni d'un examen ni d'un rapport écrit établi par un réviseur d'entreprise agréé et destiné aux actionnaires dans la mesure où la totalité des actions des Sociétés Bénéficiaires seront attribuées à l'actionnaire unique de la société scindée. En outre, en vertu de l'article 296 de la Loi, l'actionnaire unique de la Société Scindée a expressément renoncé à l'établissement du rapport écrit des organes de gestion visé par l'article 293 de la Loi.

Un rapport de réviseur d'entreprises indépendant agréé sera préparé conformément à l'article 26-1 de la Loi pour évaluer les éléments du patrimoine transféré aux Sociétés Bénéficiaires.

Date d'effet de la scission: La scission prendra effet à la date de l'assemblée générale approuvant la présente scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers, étant précisé que d'un point de vue comptable, les opérations de LA NICE S.A. sont accomplies pour compte de la Société Scindée et des Sociétés Bénéficiaires avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Transmission d'actifs: Les apports envisagés aux deux Sociétés Bénéficiaires issue de la scission seront effectués sur base de la situation comptable de la Société Scindée au 18 avril 2014.

Les éléments actifs et passifs de la Société Scindée, exprimés en EUR, seront répartis comme suit:

	LA NICE S.A. avant scission	LA NICE S.A. après scission	CRITOM S.A.	COOL S.A.
ACTIF				
Actif immobilisé	7 775 233,96	7 435 233,96	156 000,00	184 000,00
Immobilisations Corporelles	7 775 233,96	7 435 233,96	156 000,00	184 000,00
Actif circulant	2 861 713,95	2 861 713,95		
Stocks				
Créances	2 636 316,59	2 636 316,59		
Clients et créances diverses	2 599 555,31	2 599 555,31		
Créances impôts	1 191,28	1 191,28		
Créances fournisseurs	35 570,00	35 570,00		
Valeur Mobilières	216 640,00	216 640,00		
Avoir en banques, Caisse, CCP	8 757,36	8 757,36		
TOTAL ACTIF	10 636 947,91	10 296 947,91	156 000,00	184 000,00
PASSIF				
Capitaux propres	5 680 180,91	5 340 180,91	156 000,00	184 000,00
Capitale souscrit	371 250,00	31 250,00	156 000,00	184 000,00
Prime d'émission	6 250,00	6 250,00		
Réserve légale				
Autres réserves	36 355,97	36 355,97		
Résultats reportés	5 059 583,43	5 059 583,43		
Résultats au 18/04/2014	206 741,51	206 741,51		
Boni/Mali				
Provisions pour risques et charge	41 561,00	41 561,00		-
Dettes	4 915 206,00	4 915 206,00		-
Dettes actionnaire	135 786,32	135 786,32		
Dépôt bancaire et postal	273 865,75	273 865,75		
Dettes bancaires	4 278 389,12	4 278 389,12		
Dettes fournisseurs	63 373,47	63 373,47		
Dettes diverses	163 791,34	163 791,34		
TOTAL PASSIF	10 636 947,91	10 296 947,91	156 000,00	184 000,00

Lors de la présente scission, il est prévu de transféré à la société COOL S.A., le bien immobilier actuellement propriété de LA NICE S.A., sis à I-00176 Rome, Via Roberto Malatesta n.25, inscrit au cadastre de Rome au Foglio 628, parcelle 654 sub 15 à 38, catégorie A/3, classe 3. Il est prévu de transférer ce bien immobilier à la valeur comptable à savoir EUR 184.000,00. Le bien transféré est libre de toute hypothèque.

Il est également prévu de transféré à la société CRITOM S.A., le bien immobilier actuellement propriété de la NICE S.A., sis à I-00176 Rome, Via Erasmo Gattamelata n.128, inscrit au cadastre de Rome au Foglio 628, parcelle 654 sub. 69 à 90, catégorie A/3, classe 3. Il est prévu de transférer le bien immobilier à la valeur comptable à savoir EUR 156.000,00. Le bien transféré est libre de toute hypothèque.

Il n'existe pas, dans le chef de la société scindée des actionnaires ayant des droits spéciaux. Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Scindée approuvant le transfert effectif de la partie du patrimoine de la Société Scindée reprise

ci-dessus, il sera procédé à une réduction du capital social de la Société Scindée, actuellement fixé à TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR. 371.250,00), pour le ramener à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250,00).

Il sera également procédé à une diminution du pair comptable des QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE (14.850) actions existantes de la Société Scindée et à l'attribution à l'actionnaire unique de SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE (7.360) actions de la société COOL S.A. et SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) actions de la société CRITOM S.A.

Les actions nouvellement émises et attribuées à l'actionnaire unique de la Société Scindée seront des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire et lui confieront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résultent des projets des statuts joints en annexe.

Les actions des Sociétés Bénéficiaires seront remises au moment de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Scindée qui sera appelée à approuver le projet de scission et les actes constitutifs des Sociétés Bénéficiaires repris ci-dessous en annexe.

Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Scindée à l'occasion de la présente scission partielle.

Modalités de la scission

Les Sociétés Bénéficiaires reprendront les actifs de la Société Scindée comme décrit ci-dessus dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission partielle sans droit de recours contre la Société Scindée pour quelque raison que ce soit.

Les Sociétés Bénéficiaires sont redevables à partir de la date d'effet de la scission partielle de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission partielle.

Les Sociétés Bénéficiaires assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actifs respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la Société Scindée.

Le projet de scission partielle sera à la disposition de l'actionnaire unique de la Société Scindée au siège social de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels, le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Pour le Conseil d'Administration de la Société Scindée

Signatures

Les administrateurs

Annexe 1: projet de statuts de COOL S.A.

Annexe 2: projet de statuts de CRITOM S.A.

Annexe 1. Projet de statuts de Cool S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de COOL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (EUR 184.000,00) divisé en SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE (7.360) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission d'actions nouvelles de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,00) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Annexe 2. Projet de statuts de Critom S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CRITOM S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 156.000,00) divisé en SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission d'actions nouvelles de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,00) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Pour le Conseil d'administration de LA NICE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014097303/351.

(140115322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Dow International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 834.586.333,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.671.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared at 12.00 p.m.

DOW EUROPE GmbH, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Bach-tobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Switzerland registered with Handelsregister Kanton Zürich under number 020.4.026.366-7 (the "Shareholder"),

hereby represented by Monsieur Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal on 24 June 2014,

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Dow International Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twelve million five hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 112,525,000), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 21 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2139 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.671 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 26 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2178 of 1st September 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To hear and approve an explanatory report from the board of managers of the Company concerning the proposed merger (the "Merger") of the Company with DOLPA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 79.973, as absorbed company (the "Absorbed Company");;

2 To approve the Joint Merger Plan (the "Joint Merger Plan") between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Company, in its capacity as absorbing company, by transfer from the Absorbed Company to the Company, of the universality of its current assets and liabilities, without any restriction or limitation, in consideration for the Company, as absorbing company, (i) by allotting

to the shareholder of the Absorbed Company seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares in the Company with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), having the rights and privileges set out in the Company's articles of incorporation and (ii) by assuming all of the liabilities of the Absorbed Company, performing all of its commitments and obligations, paying and bearing all of the costs, taxes and expenses of any kind resulting from the Merger.

3 To acknowledge the transfer of all assets and liabilities of the Swiss branch of the Absorbed Company, called "DOLPA S.à r.l., Luxembourg, Zweigniederlassung Horgen", registered with the Handelsregister des Kanton Zürich under the number CH-020.9.002.286-2, to the Company, and to determine possible further consequences of the Merger for the Swiss branches of both the Absorbed Company and the Company

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three dollars of the United States (USD 722,061,333.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twelve million five hundred twenty-five thousand dollars of the United States (USD 112,525,000.-) to one eight hundred thirty-four million five hundred eighty-six thousand three hundred thirty-three dollars of the United States (USD 834,586,333.-).

5 To issue seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

6 To allot these seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares, with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), as fully paid up shares to the sole shareholder of the Absorbed Company.

7 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

8 To appoint one or more attorneys for the purpose of implementing the resolutions to be taken under this agenda, and in particular, transferring to the Company, all the assets and liabilities of the Absorbed Company, which are useful or necessary to fully implement the Merger.

9 To acknowledge that, for accounting purposes, the Merger is effective as from 1st January 2014 as provided in the Joint Merger Plan.

10 To cancel all the shares and the shareholders' register of the Absorbed Company and to update the shareholders' register of the Company.

11 Miscellaneous.

(i) The undersigned notary confirms that:

(a) a Joint Merger Plan has been drawn up by the board of managers of the Company and by the board of managers of the Absorbed Company and has been approved by the board of managers of the Company and by the board of managers of the Absorbed Company on 15 May 2014; such Joint Merger Proposal has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 of 20 May 2014, i.e. at least one month before the date of the present general meeting.

(b) an explanatory report has been drawn up by the board of managers of the Company and by the board of managers of the Absorbed Company (the "Reports") describing the reasons for the Merger, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbed Company and the Company and any related legal, economic and social implications of the Merger; such Reports have been approved by the board of managers of the Company and the board of directors of the Absorbed Company on 15 May 2014.

(c) on 15 May 2014, the Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, resolved to waive the written auditors' report pursuant to article 266(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("LCC").

(d) the respective documents required pursuant to article 267 of the LCC have been deposited at the registered office of each of the Absorbed Company and the Company, for inspection by the Shareholder, at least one month prior to the date of the present general meeting and the general meeting of shareholders of the Absorbed Company.

(e) on 25 June 2014 at 11.30 a.m., the general meeting of shareholders of the Absorbed Company approved the proposal to effect the Merger as contemplated by the Joint Merger Plan.

(f) the Merger will be completed and become effective vis-à-vis third parties as at the date of publication of these resolutions of the Shareholder of the Company approving the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which publication shall take place on or around 15 July 2014.

(ii) The appearing person mentioned above, presented the Reports, the annual accounts of the Company as at December 31, 2011, 2012 and 2013 and the annual accounts as at December 31, 2011, 2012 and 2013 of the Absorbed Company to the undersigned notary.

(iii) Thereupon, the appearing person requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder, after having heard the Reports, resolved to accept the Reports.

Second resolution

With respect to the consequences of the aforementioned Merger for the Swiss branch of the Absorbed Company called "DOLPA S.à r.l., Luxembourg, Zweigniederlassung Horgen", registered with the Handelsregister des Kanton Zürich under the number CH-020.9.002.286-2, the Shareholder resolved:

- a) to acknowledge the transfer of all assets and liabilities of the above mentioned Swiss branch of the Absorbed Company to the Company;
- b) to acknowledge the decision made by the board of managers of the Company to allocate all assets and liabilities previously owned by the Swiss branch of the Absorbed Company to the Swiss branch of the Company on the same day; and
- c) to de-register the Swiss branch of the Absorbed Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to approve the Joint Merger Plan between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company, pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Company, in its capacity as absorbing company, by transfer from the Absorbed Company to the Company, following the dissolution without liquidation of the Absorbed Company, of the universality of its current assets and liabilities, including all related rights and obligations, without any restriction or limitation, in consideration for the Company, as absorbing company:

- (i) by allotting to the shareholder of the Absorbed Company seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares in the Company with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), and
- (ii) by assuming all of the liabilities of the Absorbed Company, performing all of its commitments and obligations, paying and bearing all of the costs, taxes and expenses resulting from the Merger.

Fourth resolution

The Shareholder resolved, for the purpose of the implementation of the Merger, to increase the share capital of the Company, by an amount of seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three dollars of the United States (USD 722,061,333.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twelve million five hundred twenty-five thousand dollars of the United States (USD 112,525,000.-) to eight hundred thirty-four million five hundred eighty-six thousand three hundred thirty-three dollars of the United States (USD 834,586,333.-).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to issue seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to allot these seven hundred twenty-two million sixty-one thousand three hundred thirty-three (722,061,333) new ordinary shares, with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), as fully paid up shares to the sole shareholder of the Absorbed Company, in consideration for the transfer of the universality of the assets and liabilities of the Absorbed Company, these new shares being allotted to the Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Company.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will now read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred thirty-four million five hundred eighty-six thousand three hundred thirty-three dollars of the United States (USD 834,586,333.-) divided into eight hundred thirty-four million five hundred eighty-six thousand three hundred thirty-three (834,586,333) ordinary shares (hereafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), all of which are fully paid up.”

Eighth resolution

The Shareholder resolved to appoint any manager of the Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the Merger.

Ninth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge that, for accounting purposes, the Merger is effective as from January 1, 2014 as provided for in the Joint Merger Plan.

Tenth resolution

The Shareholder resolved to cancel all the shares and the shareholders' register of the Absorbed Company and to update the shareholders' register of the Company.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective; (ii) declares having received a copy of the minutes of the general meeting of shareholders of the Absorbed Company approving the Merger held on 25 June 2014 at 11.30 a.m.; and (iii) confirms that the Merger between the Company and the Absorbed Company will be effective between the Company and the Absorbed Company on this 25 June 2014 following the general meeting of shareholders of the Absorbed Company held on 25 June 2014 at 11.30 a.m., and it will be effective towards third parties as at the date of publication of the present minutes in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The meeting is closed at 12.30 p.m..

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu à 12.00 heures:

DOW EUROPE GmbH, une société constituée sous le droit suisse, ayant son siège social à Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Suisse, inscrite au Handelsregister Kanton Zürich sous le numéro 020.4.026.366-7, (l'«Associé»), représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Dow International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 112.525.000,-), dont le siège social est au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2139 du 13 septembre 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.671 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2178 du 1^{er} septembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Présentation et approbation du rapport explicatif du conseil de gérance de la Société concernant la fusion proposée (la «Fusion») de la Société avec DOLPA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.973, comme société absorbée (la «Société Absorbée»),

2 Approbation du Projet Commun de Fusion (le «Projet Commun de Fusion») entre la Société, comme société absorbante, et la Société Absorbée, suivant lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société, en sa qualité de société absorbante, par transfert de la Société Absorbée à la Société de l'universalité du patrimoine actif et passif actuel de la Société Absorbée, sans aucune restriction ou limitation, en contrepartie pour la Société en tant que société absorbante (i) par l'allocation à l'associé unique de la Société Absorbée de sept cent vingt-deux millions soixante et un mille et trois

cent trente-trois (722.061.333) parts sociales nouvelles de la Société avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges indiqués dans les statuts de la Société et (ii) par la reprise de toutes les dettes de la Société Absorbée, l'exécution de tous les engagements et obligations de la Société Absorbée et la prise en charge par la Société de tout le passif de la Société Absorbée et de tous les frais, axes et dépenses qui résultent de la Fusion.

3 Reconnaissance du transfert de tous les actifs et passifs de la filiale suisse de la Société Absorbée, dénommée «DOLPA S.à r.l., Luxembourg, Zweigniederlassung Horgen», immatriculée au Handelsregister Zürich, sous le numéro CH-020.9.002.286-2, à la Société et de déterminer les conséquences possibles de la Fusion pour la succursale suisse de la Société Absorbée et la succursale suisse de la Société.

4 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-deux millions soixante et un mille et trois cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 722.061.333,-) pour le porter de son montant actuel de cent douze millions et cinq cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 112.525.000,-) à un montant de huit cent trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 834.586.333,-).

5 Émission de sept cent vingt-deux millions soixante et un mille trois cent trente-trois (722.061.333) nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les droits et privilèges indiqués dans les statuts de la Société.

6 Attribution des sept cent vingt-deux millions soixante et un mille et trois cent trente-trois (722.061.333) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) en tant que parts sociales intégralement libérées, à l'associé unique de la Société Absorbante.

7 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

8 Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur base de cet ordre du jour, et plus particulièrement transférer à la Société, l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, et accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la Fusion.

9 Reconnaissance que du point de vue comptable, la Fusion prend effet au 1^{er} janvier 2014 tel qu'indiqué dans le Projet Commun de Fusion.

10 Annulation de toutes les parts sociales et du registre des associés de la Société Absorbée et mis à jour du registre des associés de la Société.

11 Divers.

(i) Le notaire soussigné constate que:

(a) un Projet Commun de Fusion a été rédigé conjointement par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbée et qui a été approuvé par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 15 mai 2014; ce Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 du 20 mai 2014, c'est-à-dire au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale,

(b) un rapport explicatif a été rédigé par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbée (les «Rapports») décrivant les raisons de la Fusion, les conséquences anticipées pour les activités respectives de la Société et de la Société Absorbée et toute implication juridique, économique et sociale liée à la Fusion; les Rapports ont été approuvés par le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de la Société Absorbée le 15 mai 2010.

(c) le 15 mai 2014, l'Associé, en qualité d'associé unique de la Société, a décidé de renoncer au rapport écrit destiné aux associés conformément à l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («LSC»).

(d) les documents respectifs exigés par l'article 267 de la LSC ont été déposés au siège social de la Société et de la Société Absorbée, pour inspection par les associés, au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale et de l'assemblée générale de la Société Absorbée.

(e) le 25 juin 2014 à 11.30 heures, l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée a approuvé la proposition de fusion telle que prévue par le Projet Commun de Fusion.

(f) la Fusion sera réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers à la date de la publication des présentes résolutions de l'Associé approuvant la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, publication qui aura lieu le 15 juillet 2014 ou aux alentours cette date.

(ii) Le comparant prénommé, a présenté au notaire soussigné les Rapports, les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 et les comptes annuels au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 de la Société Absorbée.

(iii) Ensuite, le comparant prénommé a requis le notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé, après avoir entendu les Rapports, a décidé d'approuver les Rapports.

Deuxième résolution

En relation avec les conséquences de la Fusion indiquée ci-dessus pour la succursale suisse de la Société Absorbée, dénommée «DOLPA S.à r.l., Luxembourg, Zweigniederlassung Horgen», immatriculée au Handelsregister Zürich, sous le numéro CH-020.9.002.286-2, à la Société, l'Associé a décidé

- a) de déterminer les conséquences possibles de la Fusion pour la succursale suisse de la Société Absorbée et pour la succursale suisse de la Société;
- b) de reconnaître la décision prise par le conseil de gérance de la Société d'attribuer le même jour tout l'actif et tout le passif précédemment détenu par la succursale suisse de la Société Absorbée à la succursale suisse de la Société;
- c) de rayer la succursale suisse de la Société Absorbée.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion entre la Société, comme société absorbante, et la Société Absorbée, suivant lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société, en sa qualité de société absorbante, par transfert de la Société Absorbée à la Société, à la suite de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de l'universalité de son patrimoine actif et passif actuel, avec les droits et obligations qui s'y rapportent et sans aucune restriction ou limitation, en contrepartie de par la Société, en tant que société absorbante:

(i) l'attribution par la Société à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, de sept cent vingt-deux millions soixante et un mille et trois cent trente-trois (722.061.333) parts sociales nouvelles de la Société avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), et

(ii) l'exécution par la Société de tous les engagements et obligations de la Société Absorbée et la prise en charge par la Société de tout le passif de la Société Absorbée et de tous les frais, taxes et dépenses qui résultent de la Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé, en vue de la réalisation de la Fusion, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-deux millions soixante-et-un mille et trois cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 722.061.333,-) pour le porter de son montant actuel de cent douze millions et cinq cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 112.525.000,-) à un montant de huit cent trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 834.586.333,-).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quarante-quatre (181.229.244) parts sociales ordinaires nouvelles, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'attribuer les sept cent vingt-deux millions soixante et un mille et trois cent trente-trois (722.061.333) nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), en tant que parts sociales intégralement libérées à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, en contrepartie du transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, ces nouvelles parts sociales étant attribuées à l'Associé, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée.

Septième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 834.586.333,-) divisé en huit cent trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-trois (834.586.333) parts sociales ordinaires (dénommées ci-après les «Parts Sociales») avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), celles-ci étant entièrement libérées.»

Huitième résolution

L'Associé a décidé de nommer tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions adoptées ci-dessus, et plus particulièrement accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la Fusion.

Neuvième résolution

L'associé a décidé de reconnaître que du point de vue comptable, la Fusion prend effet au 1^{er} janvier 2014 tel qu'indiqué dans le Projet Commun de Fusion.

Dixième résolution

L'associé a décidé d'annuler toutes les parts sociales et le registre des associés de la Société Absorbée et de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société afin de rendre la Fusion effective, (ii) déclare avoir reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée tenue le 25 juin 2014 à 11.30 heures approuvant la Fusion, et (iii) confirme que la Fusion entre la Société et la Société Absorbée prendra effet le 25 juin 2014 suite à l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée tenue le 25 juin 2014 à 11.30 heures. La Fusion sera effective envers les tiers à la date de la publication du présent procès-verbal dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

L'assemblée est clôturée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2014. REM/2014/1400. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095758/330.

(140113503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

VIP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Nauwiss.

R.C.S. Luxembourg B 164.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064662/10.

(140074471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Monaco Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 183.235.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 08 mai 2014 que:

- la démission de M. Alain Dierckx de ses fonctions d'administrateur a été acceptée;
- Charles DURO, né le 5 juin 1958 à Luxembourg demeurant professionnellement au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065154/15.

(140076110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme,
(anc. Banque Privée Edmond de Rothschild Europe).
Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

L'an deux mille quatorze, le douze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE", ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 février 1982, publié au Mémorial C numéro 122 du 9 juin 1982. Les statuts de la société ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 505 du 25 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Ambroisien, Président du Comité Exécutif, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Grégoire, Secrétaire Général, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Grabowski, Vice-Président du Comité Exécutif, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les QUINZE MILLE ET UNE (15.001) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE en EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE) avec effet au 1^{er} juin 2014.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

3.- Refonte des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE en EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE) avec effet au 1^{er} juin 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts avec effet au 1^{er} juin 2014.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder une refonte complète des statuts comme suit (la modification de l'article 1^{er} prenant effet le 1^{er} juin 2014):

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)" (la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

La Société peut établir, par décision du conseil d'administration des succursales, des filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre économique, politique ou social présentant les caractères de la force majeure et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières, notamment, mais non exclusivement, réception de dépôts à vue et à terme en toutes monnaies, octroi de prêts de toute nature, libellés en n'importe quelle monnaie, arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, administration et encaissement de coupons avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes activités commerciales, industrielles ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La Société peut aussi entreprendre pour son compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée, La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT MILLE (31.500.000,-) Euro, représenté par QUINZE MILLE ET UNE (15.001) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires.

Les certificats d'actions seront signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans la mesure où une ou plusieurs actions sont détenues en copropriété, ou si le titre de propriété de cette (ces) action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes s'invoquant d'un droit sur cette (ces) action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) action(s) envers la Société. A défaut de la désignation d'un mandataire unique, tous les droits attachés à cette (ces) action(s) seront suspendus.

Titre 2^e - Administration de la Société

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.

Les mandats des administrateurs sortants cessent immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui a désigné leurs successeurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration désignent un administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par le président ou en son absence le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux de ses membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs ou par le Président ou par l'administrateur-délégué ou par le secrétaire de séance.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Le conseil d'administration ou les personnes auxquelles le pouvoir a été délégué à cet effet, pourront décider que la correspondance par formulaires informatisés ainsi que les documents établis en grand nombre pour certaines opérations, ne comporteront qu'une seule signature ou un simple visa, voire aucune signature.

Art. 11. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration peut, en se conformant aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion (i) au comité exécutif et/ou (ii) à un ou plusieurs de ses membres et/ou (iii) à des tiers même non actionnaires. Le comité exécutif pourra, dans la limite des pouvoirs lui ayant été octroyés, subdéléguer ceux-ci à des cadres ou employés de la Société. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les pouvoirs et les rémunérations des administrateurs-délégués, des directeurs et mandataires, seront fixés par le conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut constituer en son sein des comités spéciaux (dénommés comité d'audit, comité de rémunération ou autres) chargés de l'assister en diverses matières, en particulier en matière de contrôle de la gestion journalière de la Société, de la gestion des avoirs de sa clientèle et de la domiciliation d'organismes de placement collectif (OPC) et autres sociétés.

Ces comités sont composés d'au moins trois membres non exécutifs désignés par le conseil d'administration et se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Ils ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents ou représentés et leurs décisions sont prises à la majorité absolue de leurs membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration arrête le règlement interne de ces comités.

Art. 14. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir qui est adminis-

trateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement.

Titre 3^e - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes qui intéressent la Société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois d'avril de chaque année à midi au siège social, ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Elle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et ses actionnaires le requièrent.

Les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée. L'ordre du jour ainsi que le lieu et la date où devront être déposées les procurations en vue de la représentation à l'assemblée seront spécifiés dans la convocation.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration chaque fois qu'il l'estime opportun. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, requérir le conseil d'administration de convoquer une assemblée générale.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi en cas d'assemblée générale annuelle) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par les membres du bureau. Les copies et extraits sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur-délégué.

Titre 4^e - Surveillance, Exercice social, Répartition des Bénéfices

Art. 19. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises qui est désigné conformément aux dispositions légales.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Sans préjudice de ce qui est dit à l'alinéa précédent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Titre 5^e - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes charges, le produit de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales."

Version anglaise des statuts

Chapter 1 - Name, Registered office, Purpose, Duration, Capital

Art. 1. The company is established in the form of a "société anonyme" under the name of "EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)" (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries or other offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in any other country by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary economic, political or social developments which presents a force majeure character and which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communications between such office and persons abroad, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The purpose of the Company is to carry out in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, on its own account or on the account of third parties or in participation with third parties, any banking or financial transactions, in particular but not exclusively, the taking of deposits and time deposits in any currency, the granting of credits of any nature, expressed in any currency, currency arbitration, conservation of securities, administration and collection of coupons, including the power to make endorsement, discount and rediscount, selling and settlement transactions, as well as any other transactions related to bonds, accepted bills of exchange, notes and any other bonds, and including the power to grant credits of any kind, to issue and to confirm bills of exchange as well as documentary credits of any kind, as well as all commercial, industrial or real estate activities directly or indirectly related to the principal purpose described above and any participation in loans, as well as the purchase, possession and disposition, by any means, of participations, shares, bonds, notes and assets of any kind of any other company. The Company may also undertake, on its account or on the account of a third party, the preparation and promotion of investment and development projects as well as any financial or banking transactions which would contribute directly or indirectly to the Company's purpose described above.

The foregoing provisions should be understood in the largest possible sense.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in the manner required for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 5. The share capital is set at THIRTY ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (31,500,000.-) divided into FIFTEEN THOUSAND AND ONE (15,001) shares, without par value.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the shareholders' meeting voting as for the amendment of the articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. All shares of the Company shall be issued and remain in registered form only.

All issued shares shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company; such register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile, as communicated to the Company and the number shares held by him.

The registration of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such shares.

The share certificates shall be signed by two members of the board of directors. Such signatures shall be either manual, printed or by facsimile.

The Company recognizes only a single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, the persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single agent to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such agent entails a suspension of all rights attached to such share(s).

Chapter 2 - Management of the Company

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of three or more members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which determines their actual number, their compensation and the end of their office.

The office of the directors immediately ceases after the annual general meeting which has elected their successors. The directors are reeligible.

Any director may be removed at any time by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by a majority vote, a director to provisionally fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board may also appoint a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board or to carry out such administrative or other duties as decided from time to time by the board.

The chairman shall preside over the meetings of the board of directors. In the absence of the chairman, the board members appoint a director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg upon call by the chairman or by two directors at the place indicated in the notice of meeting. Written notice containing the agenda of the meeting shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived with the consent, in writing, by telegram, telex or fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places described in a resolution previously adopted by the board of directors.

Every director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax or telex another director as his proxy.

The board of directors may deliberate or act validly only if a number representing at least the majority of the directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The directors may participate in a meeting of the board of directors by means of a conference call or similar communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; the participation in a meeting by such means shall constitute the presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, board resolutions may also be taken by circular letters and result from one or several documents containing the resolutions and signed by all members of the board of directors without exception. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by two directors who were present at the meeting.

Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by an officer or by the secretary of the meeting.

Art. 10. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom this power has been delegated.

The board of directors or the persons to whom this power has been delegated may decide that correspondence by electronic forms as well as documents established in great number concerning certain transactions will only require one sole signature or a simple visa, or even no signature at all.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition necessary or useful for the achievement of the Company's purpose, unless those powers have been reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of the shareholders.

Art. 12. The board of directors may, in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, delegate the daily management and representation of the Company to (i) the executive committee ("comité exécutif") and/or (ii) one or more directors and/or (iii) any other agents who need not be shareholders. The executive committee ("comité exécutif") may, within the limits of the powers which have been granted to it, sub delegate such powers to managers (cadres) or employees of the Company. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorization of the general meeting of the shareholders.

The powers and the compensation of the managers, officers and agents shall be determined by the board of directors.

Art. 13. The board of directors may create among its members special committees (named the Audit Committee, the Compensation Committee or other such Committees) responsible for assisting it in various matters, especially the control

of the daily management of the Company, the management of the clients' assets and the domiciliation of undertakings for collective investment (UCI) and other companies.

These committees are composed of at least three non-executive members which are appointed by the board of directors and meet as often as necessary. These committees may validly deliberate only if a majority of their members are present or represented and their decisions are taken with an absolute majority of more than half of the votes of the members present or represented.

The board of directors establishes the internal rules of these committees.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, officers or agents is interested in such other company or firm because he is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director, officer or agent who serves as director, officer, agent or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from deliberating, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director, officer or agent may have any personal interest in the transaction of the Company, such director, officer or agent shall inform the board of directors of such personal interest and shall not deliberate or vote upon any such transaction; such transaction as well as such director's, officer's or agent's personal interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such Company or legal entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Chapter 3 - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the purpose of the Company.

Art. 16. The annual general meeting shall be held on the fourth Tuesday in the month of April at noon at the registered office of the Company, or at such other place as specified in the notice of the meeting. If such day is a legal or bank holiday, the general meeting shall be held on the first business day following such day.

The general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or its shareholders' will so require.

The shareholders will be notified by registered mail at least eight days prior to the meeting. The agenda as well as the place where and the date when to deposit the proxies in order to be represented at the general meeting shall be specified in the notice.

Special meetings of shareholders may be called by the board of directors any time it seems opportune to do so. The shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, require the board of directors to call a general meeting.

The matters treated at any meeting of shareholders shall be limited to the points contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and matters incidental to such points.

If all the shareholders are present or represented and if they state that they have been duly called and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to be able to take part in a shareholders' meeting.

Art. 17. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes of the shareholders present or represented.

Art. 18. The general meeting of shareholders shall appoint its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall appoint a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the presiding committee. Copies and excerpts shall be signed by the chairman of the Company or by two directors or by the manager.

Chapter 4 - Supervision, Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. The financial statements of the Company shall be supervised by an independent auditor who is appointed in accordance with the legal provisions.

Art. 20. The financial year shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

Notwithstanding the provisions of the first paragraph, the annual net profits shall be determined freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of the law.

Chapter 5 - Dissolution, Liquidation

Art. 22. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall set their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 23. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.“

En cas de divergence entre les deux versions, la version française fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. AMBROISIEN, L. GRÉGOIRE, M. GRABOWSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22389. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014076771/412.

(140091035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Zoi-Zoi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8345 Capellen, 7, rue Georges Weber.

R.C.S. Luxembourg B 100.778.

Suite à la décision du gérant unique de la société Zoi-Zoi S.à r.l., le siège social a été transféré, de L - 8325 Capellen 80, Rue de la Gare à L - 8345 Capellen 7, Rue Georges Weber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zoi-Zoi S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014064682/12.

(140075325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

7 Seas Orthodontics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 180.997.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014064688/12.

(140075068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

THERMO Db Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 128.056.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014064602/10.

(140074351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Zenview Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.093.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Zenview Holdings S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager B

Référence de publication: 2014064678/14.

(140074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

LIBF (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 161.994.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

LIBF (I) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014065127/14.

(140075929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.025.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Holdings),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 3 June 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 3 June 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings II),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 3 June 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 3 June 2014; and

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 3 June 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 24 April 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 6 May 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 May 2014;

2. Registration of the share capital increase of 15 May 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 15 May 2014;

3. Registration of the share capital increase of 19 May 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 19 May 2014;

4. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 38,840,875.- (thirty-eight million eight hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 2,815,500.- (two million eight hundred fifteen thousand five hundred euro) to an amount of EUR 36,025,375.- (thirty-six million twenty-five thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of (i) 19,266 (nineteen thousand two hundred sixty-six) class D-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) 3,258 (three thousand two hundred fifty-eight) class B-7 shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro);

5. Decision (i) to create a new class of shares denominated "class E-6", which shall be reserved to the "SC Management" investment, and (ii) to convert 8 (eight) class Q-3 shares into 8 (eight) class E-6 shares; and

6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 6 May 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class C-7", in relation to the "JREF2014" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 145,250.- (one hundred forty-five thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,598,000.- (thirty-eight million five hundred ninety-eight thousand euro) represented by 308,784 (three hundred eight thousand seven hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to

an amount of EUR 38,743,250.- (thirty-eight million seven hundred forty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 309,946 (three hundred nine thousand nine hundred forty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes;

(c) to issue 1,162 (one thousand one hundred sixty-two) new class C-7 shares (the New C-7 Shares I), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Holdings, previously mentioned; and

(d) to allocate EUR 46.06 (forty-six euro and six cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Holdings of EUR 145,296.06.- (one hundred forty-five thousand two hundred ninety-six euro and six cents).

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-7 Shares I by LSG Holdings, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New C-7 Shares I has been made for value on 6 May 2014 by LSG Holdings, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,743,250.- (thirty-eight million seven hundred forty-three thousand two hundred fifty euro) as of 6 May 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 15 May 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 72,625.- (seventy-two thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,743,250.- (thirty-eight million seven hundred forty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 309,946 (three hundred nine thousand nine hundred forty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes, to an amount of EUR 38,815,875.- (thirty-eight million eight hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 310,527 (three hundred ten thousand five hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes;

(b) to issue 581 (five hundred eighty-one) class C-7 shares (the New C-7 Shares II), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Holdings, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 111.87 (one hundred eleven euro and eighty-seven cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Holdings of EUR 72,736.87 (seventy-two thousand seven hundred thirty-six euro and eighty-seven cents).

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-7 Shares II by LSG Holdings, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New C-7 Shares II has been made for value on 15 May 2014 by LSG Holdings, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,815,875.- (thirty-eight million eight hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five euro) as of 15 May 2014.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 19 May 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,815,875.- (thirty-eight million eight hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 310,527 (three hundred ten thousand five hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes, to an amount of EUR 38,840,875.- (thirty-eight million eight hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) represented by

310,727 (three hundred ten thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes; and

(b) to issue 200 (two hundred) class C-7 shares (the New C-7 Shares III), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Holdings, previously mentioned.

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-7 Shares III by LSG Holdings, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New C-7 Shares III has been made for value on 19 May 2014 by LSG Holdings, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,840,875.- (thirty-eight million eight hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) as of 19 May 2014.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 2,815,500.- (two million eight hundred fifteen thousand five hundred euro) to bring it from its current amount of EUR 38,840,875.- (thirty-eight million eight hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 310,727 (three hundred ten thousand seven hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes, to an amount of EUR 36,025,375.- (thirty-six million twenty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 288,203 (two hundred eighty-eight thousand two hundred three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 55 (fifty-five) classes, by way of:

(i) (a) cancellation of 19,266 (nineteen thousand two hundred sixty-six) class D-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Holdings, and (b) reimbursement to LSG Holdings of an amount of EUR 2,408,250.- (two million four hundred eight thousand two hundred fifty euro) in relation to such cancelled shares;

(ii) (a) cancellation of 3,258 (three thousand two hundred fifty-eight) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings II, and (b) reimbursement to LSG Lendings II of an amount of EUR 407,250.- (four hundred seven thousand two hundred fifty euro).

Fifth resolution

The Shareholders resolve (i) to create a new class of shares denominated "class E-6", which shall be reserved to the "SC Management" investment and (ii) to convert 8 (eight) class Q-3 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, into 8 (eight) class E-6 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

As a result of the above, the nominal amount of the share capital of the Company remains unchanged and the share capital is henceforth divided into 56 (fifty-six) classes of shares.

The share premium attached to the 8 (eight) class Q-3 shares so converted shall be reallocated to the share premium attached to the class E-6 shares for an amount of EUR 49.- (forty-nine euro).

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,025,375.- (thirty-six million twenty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 288,203 (two hundred eighty-eight thousand two hundred three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;

11. 2,820 class V-2 shares;
12. 509 class AA-2 shares;
13. 1 class BB-2 share;
14. 124 class GG-2 shares;
15. 1,191 class HH-2 shares;
16. 8,774 class D-3 shares;
17. 720 class I-3 shares;
18. 292 class K-3 shares;
19. 24 class M-3 shares;
20. 216 class N-3 shares;
21. 2,731 class O-3 shares;
22. 40,279 class Q-3 shares;
23. 2,238 class U-3 shares;
24. 502 class W-3 shares;
25. 543 class X-3 shares;
26. 440 class Y-3 shares;
27. 416 class AA-3 shares;
28. 32 class BB-3 shares;
29. 221 class DD-3 shares;
30. 50 class EE-3 shares;
31. 13 class FF-3 shares;
32. 378 class II-3 shares;
33. 161 class KK-3 shares;
34. 6,463 class A-4 shares;
35. 30,221 class B-4 shares;
36. 47 class C-4 shares;
37. 4,365 class D-4 shares;
38. 2,777 class E-4 shares;
39. 4,142 class F-4 shares;
40. 4,377 class A-5 shares;
41. 3,545 class C-5 shares;
42. 3,362 class E-5 shares;
43. 2 class F-5 shares;
44. 602 class B-6 shares;
45. 707 class C-6 shares;
46. 8 Class E-6 shares
47. 931 class A-7 shares;
48. 17,985 class B-7 shares;
49. 1,943 Class C-7 shares
50. 8,200 class A-8 shares;
51. 4,184 class B-8 shares;
52. 3,218 class C-8 shares;
53. 6,427 class D-8 shares;
54. 393 class F-8 shares;
55. 15,974 class A-9 shares; and
56. 77,754 class B-9 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Holdings),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 juin 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 juin 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings II),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 juin 2014,

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 juin 2014,

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 juin 2014,

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 6 mai 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 mai 2014;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 15 mai 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 15 mai 2014;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 19 mai 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 19 mai 2014;

4. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 38.840.875,- (trente-huit millions huit cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 2.815.500,- (deux millions huit cent quinze mille cinq cents euros) pour le porter à un montant de EUR 36.025.375,- (trente-six millions vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) par le biais (i) de l'annulation de 19.266 (dix-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales de classe D-4 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) de l'annulation de 3.258 (trois mille deux cent cinquante-huit) parts sociales de classe B-7 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

5. Décision (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe E-6", qui sera réservée à l'investissement "SC Management", et (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe Q-3 en 8 (huit) parts sociales de classe E-6; et

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 mai 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe C-7» en relation avec l'investissement «|REF2014»;
- b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 145.250,- (cent quarante-cinq mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.598.000,- (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), représenté par 308.784 (trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.743.250,- (trente-huit millions sept cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 309.946 (trois cent neuf mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes;
- c) d'émettre 1.162 (mille cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de classe C-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 I), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Holdings; et

d) d'allouer EUR 46,06 (quarante-six euros et six centimes) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSG Holdings de EUR 145.296,06 (cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros et six centimes).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSG Holdings des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 I, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 I a été effectué le 6 mai 2014 par LSG Holdings, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.743.250,- (trente-huit millions sept cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) à compter du 6 mai 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 15 mai 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 72.625,- (soixante-douze mille six cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.743.250,- (trente-huit millions sept cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 309.946 (trois cent neuf mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes, à un montant de EUR 38.815.875,- (trente-huit millions huit cent quinze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 310.527 (trois cent dix mille cinq cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes;
- b) d'émettre 581 (cinq cent quatre-vingt-une) nouvelles parts sociales de classe C-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 II), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Holdings; et
- c) d'allouer EUR 111,87 (cent onze euros et quatre-vingt-sept centimes) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSG Holdings de EUR 72.736,87 (soixante-douze mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-sept centimes).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Holdings des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 II, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 II a été effectué le 15 mai 2014 par LSG Holdings, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.815.875,- (trente-huit millions huit cent quinze mille huit cent soixante-quinze euros) à compter du 15 mai 2014.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 19 mai 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.815.875,- (trente-huit millions huit cent quinze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 310.527 (trois cent dix mille cinq cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes, à un montant de EUR 38.840.875,- (trente-huit millions huit cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 310.727 (trois cent dix mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes; et

b) d'émettre 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de classe C-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 III), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Holdings.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Holdings des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 III, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 III a été effectué le 19 mai 2014 par LSG Holdings, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant EUR 38.840.875,- (trente-huit millions huit cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) à compter du 19 mai 2014.

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 2.815.500,- (deux millions huit cent quinze mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 38.840.875,- (trente-huit millions huit cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 310.727 (trois cent dix mille sept cent vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes, à un montant de EUR 36.025.375,- (trente-six millions vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 288.203 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 55 (cinquante-cinq) classes, par le biais de:

(i) (a) l'annulation de 19.266 (dix-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales de classe D-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Holdings, et (b) le remboursement à LSG Holdings d'un montant de EUR 2.408.250,- (deux millions quatre cent huit mille deux cent cinquante euros),

(ii) (a) l'annulation de 3.258 (trois mille deux cent cinquante-huit) parts sociales de classe B-7, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Lendings II, et (b) le remboursement à LSG Lendings II d'un montant de EUR 407.250,- (quatre cent sept mille deux cent cinquante euros).

Cinquième résolution

Les Associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe E-6", qui sera réservée à l'investissement "SC Management", et (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe Q-3 en 8 (huit) parts sociales de classe E-6, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Suite à la résolution ci-dessus, le montant nominal du capital social de la Société reste inchangé et le capital social sera dorénavant divisé en 56 (cinquante-six) classes de parts sociales.

La prime d'émission attachée aux 8 (huit) parts sociales de classe Q-3 ainsi converties seront réallouées à la classe de parts sociales E-6 pour un montant de EUR 49,- (quarante-neuf euros).

Sixième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.025.375,- (trente-six millions vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 288.203 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 parts sociales de classe BB-2;
14. 124 parts sociales de classe GG-2;
15. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16. 8.774 parts sociales de classe D-3;
17. 720 parts sociales de classe I-3;
18. 292 parts sociales de classe K-3;
19. 24 parts sociales de classe M-3;
20. 216 parts sociales de classe N-3;
21. 2.731 parts sociales de classe O-3;
22. 40.279 parts sociales de classe Q-3;
23. 2.238 parts sociales de classe U-3;
24. 502 parts sociales de classe W-3;
25. 543 parts sociales de classe X-3;
26. 440 parts sociales de classe Y-3;
27. 416 parts sociales de classe AA-3;
28. 32 parts sociales de classe BB-3;
29. 221 parts sociales de classe DD-3;
30. 50 parts sociales de classe EE-3;
31. 13 parts sociales de classe FF-3;
32. 378 parts sociales de classe II-3;
33. 161 parts sociales de classe KK-3;
34. 6.463 parts sociales de classe A-4;
35. 30.221 parts sociales de classe B-4;
36. 47 parts sociales de classe C-4;
37. 4.365 parts sociales de classe D-4;
38. 2.777 parts sociales de classe E-4;
39. 4.142 parts sociales de classe F-4;
40. 4.377 parts sociales de classe A-5;
41. 3.545 parts sociales de classe C-5;
42. 3.362 parts sociales de classe E-5;
43. 2 parts sociales de classe F-5;
44. 602 parts sociales de classe B-6;
45. 707 parts sociales de classe C-6;
46. 8 parts sociales de classe E-6;
47. 931 parts sociales de classe A-7;
48. 17.985 parts sociales de classe B-7;
49. 1.943 parts sociales de classe C-7;
50. 8.200 parts sociales de classe A-8;

- 51. 4.184 parts sociales de classe B-8;
- 52. 3.218 parts sociales de classe C-8;
- 53. 6.427 parts sociales de classe D-8;
- 54. 393 parts sociales de classe F-8;
- 55. 15.974 parts sociales de classe A-9; et
- 56. 77.754 parts sociales de classe B-9."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26474. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086293/480.

(140102381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014086292/10.

(140102380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

SGA Growth Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014064531/11.

(140075265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Tinkerbelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tinkerbelle S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014064581/11.

(140074410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.634.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of ANTWUN S.A., a public limited liability company, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, on March 20th 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1221 of June 24th, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 19, 2013, number 934.

The meeting was opened by Mr. Anner HOOREMAN, being in the chair and representing all the shareholders by means of proxies.

The Chairman appointed as secretary Ms. Marilyn KRECKE, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Was appointed scrutineer of the meeting Mr. Liridon ELSHANI, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company which shall henceforth be read as follows: “The object of the Company is to provide all intermediation services to real estate and hotel companies in order to market and optimize the development of leisure facilities.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object”;

2. Amendment the powers of representation of the directors as follows: “Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power;

3. Complete recast of the Articles of Incorporation taken into account the previous resolutions;

4. Resignations and Appointments of Directors;

5. Miscellaneous.

II. No convertible loans or bonds have been issued by the company.

III. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after haven been signed “ne varietur” by the shareholders, the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to amend the corporate object of the Company in order to enable the Company to carry out commercial activities, which will be as follows: “The object of the Company is to provide all intermediation services to real estate and hotel companies in order to market and optimize the development of leisure facilities.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object”;

Second resolution

It has been resolved to amend the powers of representation of the directors of the Company in order that the Company shall be bound towards third parties, in all circumstances, in case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Third resolution

Further to the previous resolutions, it has been resolved to completely recast the articles of Incorporation of the Company without change of the name of the company, without change of the duration, without change of the financial year and without change of the date of the annual meeting of the shareholders, so that they shall henceforth read as follows:

Title I. - Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a “Société Anonyme” under the name of “ANTWUN S.A.”.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to provide all intermediation services to real estate and hotel companies in order to market and optimize the development of leisure facilities.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company shall be two million five hundred thousand euro (EUR 2.500.000.-) divided into one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies, and only when the managing director is present or represented by proxy. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one director, who will be called managing director.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 10. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 3rd Tuesday of June at ten a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Fourth resolution

It has been resolved to accept the resignations of Mr Fabio MAZZONI, Miss Catherine GIORDANO and Miss Violène ROSATI as directors of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the execution of their mandate up to today's date.

The following are appointed directors:

- Mr Willem ADRIAANSE, born on October 14th 1969 in Badhoevedorp (The Netherlands), professionally residing in 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,
- Mrs Jocelyne RAVASINI, born on December 18th 1945 in Boulogny (France), professionally residing in 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

- Mr Anner HOOREMAN, born on March 6th 1966 in La Haye (The Netherlands), residing in Neustrasse, 8 D-54309 Newel.

The following is appointed managing director:

- Mr Anner HOOREMAN, born on March 6th 1966 in La Haye (The Netherlands), residing in Neustrasse, 8 D-54309 Newel.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2015.

The company shall be bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the Managing Director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director.

Advice

The notary advises the appearing persons that the Company must obtain an authorization for commercial activities from Luxembourg Authorities in relation with the corporate object before starting its commercial activities. The appearing persons confirm having received this advice.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand and eight hundred Euro (EUR 1.800,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTWUN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 24 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 avril 2013, numéro 934.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anner HOOREMAN, représentant tous les actionnaires par procuration.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société comme suit: «La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

2. Modification des pouvoirs de représentation des administrateurs comme suit: «Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir»;

3. Refonte des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus;

4. Démissions et Nomination d'administrateurs;

5. Divers.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société l'exercice d'activités commerciales comme suit:

«La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les pouvoirs de représentation des administrateurs Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera, en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Troisième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de totalement remodeler les statuts de la société sans changement de la dénomination, sans changement de la durée, sans changement de l'année sociale et sans changement de la date de l'assemblée générale annuelle de sorte que 'ils auront désormais la teneur suivante:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "ANTWUN S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement l'administrateur délégué. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accepter les démissions de Monsieur Fabio MAZZONI, Mademoiselle Catherine GIORDANO et Mademoiselle Violène ROSATI de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Willem ADRIAANSE, né le 14 octobre 1969 à Badhoevedorp (Pays-Bas), résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg,

- Madame Jocelyne RAVASINI, née le 18 décembre 1945 à Boulogny (France), résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg.

- Monsieur Anner HOOREMAN, né le 06 mars 1966 à La Haye (Pays-Bas), résidant à Neustrasse 8 D-54309 Newel.

A été appelé aux fonctions d'administrateur délégué:

- Monsieur Anner HOOREMAN, né le 6 mars 1966 à La Haye (Pays-Bas), résidant à Neustrasse 8 D-54309 Newel.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

La société est valablement engagée en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hooreman, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30279. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095506/486.

(140114160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

VIII E Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064660/9.

(140074808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Vinson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064661/9.

(140074533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Virgil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014064663/13.

(140074418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014064746/23.

(140076354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Zimmer & Schulz Lux-International Sarl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064681/9.

(140074732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Zeus Capital SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 159.523.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064679/9.

(140075278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Walgreen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.400.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Walgreen International S.à r.l.

J. Mudde / J. H. Greenberg

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2014064664/13.

(140075137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.429.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064747/23.

(140076355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

m3p consulting partners (mine plant process performances) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 175.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064736/9.

(140075498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064670/10.

(140075195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Zen Garden Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 180.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014064683/10.

(140074956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Univest II (la «société») tenue le 15 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à 3 St James's Road, Kingston-upon-Thames, KT1 2BA, Royaume-Uni) dans sa fonction d'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée a élu Madame Rianne Lemsom (demeurant professionnellement 292, Humaniteitslaan, B-01190, Bruxelles, Belgique) ainsi que Monsieur Philippe Delvaux (demeurant professionnellement 292, Humaniteitslaan, B-01190, Bruxelles, Belgique) au poste d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

3. L'Assemblée a également élu Madame Sylvianne Loones (demeurant professionnellement 292, Humaniteitslaan, B-01190, Bruxelles, Belgique) au poste d'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

4. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative dans sa fonction de réviseur d'entreprises de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST II

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014066214/25.

(140077188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

A @ A Consult Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Eisenbach, 10, am Enneschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 179.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 mai 2014.

Référence de publication: 2014064737/10.

(140075754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Triangle Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.746.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064604/10.

(140074765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014, les actionnaires de la société 'Alger SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateur de Daniel C. Chung, Roger P. Cheever et Hal Liebes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015;

- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064749/14.

(140075814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Upton S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.974.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 23 avril 2014 que Sea Jewel Investments Limited, associé unique de la Société, a transféré avec effet au 8 mai 2014:

- soixante-et-onze mille cent soixante-quinze (71.175) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, Allemagne, et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 61413;

- trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B186524.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014066186/20.

(140077119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

A.E.M.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Luxembourg, 19, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mai 2014.

Référence de publication: 2014064738/10.

(140076038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Jesada S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.218.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014065899/10.

(140076967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2014065922/13.

(140076669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 8.990 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 2.538 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH 620 parts sociales

Liffey Acquisitions S.à r.l. 11.528 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann BADEN

Le Curateur

Référence de publication: 2014065944/21.

(140075702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

LR Pacifico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.256.

Les comptes annuels révisés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065935/10.

(140077160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Kite Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.354.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065908/10.

(140077259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.698.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE RE

Société Anonyme de Réassurance

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2014065923/13.

(140076672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.110.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 328.874 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 92.884 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH 22.666 parts sociales

Liffey Acquisitions S.à r.l. 421.758 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann BADEN

Le Curateur

Référence de publication: 2014065943/21.

(140075705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014064751/10.

(140075941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Soficob S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.681.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014064553/13.

(140074953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Tinkerbelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark VRIJHOEF et de Monsieur Emanuele GRIPPO, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 07.05.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Tinkerbelle S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014064580/13.

(140074394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

International Tailor-Made Style Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.273.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mai 2014

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 16A, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (ancien siège: 29, avenue Monterey, L-2163).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2014065865/16.

(140076903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.
